

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Réhabilitation du Local « Ancien Foyer » en Logement T1
Réhabilitation de l'ancienne Mairie en Logement T2
Réhabilitation de la maison C 155

DCE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Lot n° 2 - Menuiseries Extérieures et Menuiseries Intérieures



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE CASTIRLA
20236 CASTIRLA

ARCHITECTE

SARL ALPHA ARCHITECTURE

28bis, Cours Paoli
Immeuble Serena
20250 CORTE

  04.95.46.00.64

Janvier 2023



SARL Alpha Architecture - Architectes associés

Antoine CAMPANA - Sabrina TALEB - Laura BATTESTI

28 bis Cours Paoli, Immeuble Serena - 20250 CORTE - Siret : 442 276 382 00029 – APE : 7111Z



Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n° 2 - Menuiseries Extérieures et Menuiseries Intérieures

1 ETENDUE DES TRAVAUX – REGLEMENTATIONS – NORMES

1.1 Objet du présent CCTP

Objet du présent marché

Le présent descriptif a pour objet de définir l'ensemble des travaux nécessaires concernant la :

Réhabilitation du Local « Ancien Foyer » en Logement T1 ;

Réhabilitation de l'ancienne Mairie en Logement T2 ;

Réhabilitation de la maison C155

à CASTIRLA.

Chaque Entrepreneur est tenu de prendre connaissance de la totalité des pièces du dossier d'appel d'offres et de leur contenu exhaustif, en particulier les cctp de tous les corps d'état et l'ensemble des plans.

Il ne pourra se prévaloir de l'ignorance ou de la méconnaissance des documents du présent marché.

1.2 Établissement de l'offre

L'Entrepreneur du présent lot est réputé avoir pris connaissance, outre le présent document :

- Du CCTC « Cahier des Clauses Techniques Communes » où sont décrites les conditions engageant communément les corps d'état divers participant à l'opération, ainsi que les dispositions communes relatives à la gestion des déchets et des frais généraux assumés par le lot gros- œuvre seul et ceux répartis au titre du compte prorata.
- Des CCTP de tous les autres Corps d'états. Il est donc réputé connaître d'une manière précise la nature, la qualité et la désignation des ouvrages sur lesquels il doit intervenir ainsi que les interfaces entre ses ouvrages et ceux des autres corps d'état.
- De l'étendue exacte des travaux à réaliser du fait de la (des) visites effectuée(s) sur les lieux.

Les candidats sont invités à lire attentivement chaque article du présent document, afin de prendre la mesure exacte des prestations à réaliser. Le fait de formuler une offre implique l'acceptation, sans réserve, des conditions d'exécution du marché. Toutes les prestations et la mise en œuvre de tous moyens nécessaires pour parvenir à leur exécution seront exigées.

Tous les travaux devront être exécutés conformément aux stipulations des règlements départementaux, communautaires, municipaux et de leurs différents additifs applicables à la date d'exécution

Pour l'établissement de son offre, l'entrepreneur procédera a obligation de se rendre sur le place pour une visite très détaillée du site dont il sera réputé avoir une parfaite connaissance et ce afin d'apprécier par lui- même la nature, et les sujétions concernant les travaux à réaliser dans le cadre de son marché ainsi que les possibilités d'accès qui lui permettra de remettre une offre globale et forfaitaire.

Le Marché étant traité à prix global et forfaitaire, l'Entrepreneur devra assurer toutes les fournitures et mises en œuvre nécessaire au complet achèvement de ses ouvrages.

Dans le présent document, le Maître d'Œuvre s'est efforcé de renseigner aussi exactement que possible les entreprises sur la nature et l'importance des ouvrages à exécuter, mais il est spécifié que les dispositions de ce document n'ont pas un caractère limitatif. Il est précisé en outre, que les Plans, le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ne sont remis aux entreprises que pour fixer d'une manière générale, la nature et l'importance des travaux nécessaires à la réalisation du présent programme. S'il constate des erreurs ou des omissions dans les documents remis (C.C.T.P, Plans Notes de calculs, etc...), il doit demander tous éclaircissements nécessaires au Maître d'Œuvre, en temps utile.

L'entreprise est, de par sa qualification, apte à pallier à tous défauts d'énonciation, de ce fait l'entrepreneur ne pourra arguer postérieurement à la signature du marché, d'un oubli, d'une omission, d'une erreur ou d'une interprétation erronée d'un document pour ne pas exécuter les travaux nécessaires à la terminaison totale et à la parfaite finition de son lot. Toute incompréhension ou détection éventuelle d'imprécision, devra être signalée lors de la période mise au point des marchés, pour permettre la prise en compte, si nécessaire, des remarques soulevées par l'entrepreneur. Il ne pourra prétendre à aucun supplément de prix pour des travaux indispensables mais non décrits, ni se dérober devant l'obligation de conformité et du respect des réglementations en vigueur régissant les travaux de sa spécialité. Le présent CCTP ne peut, en conséquence, être dissocié des CCTP des autres corps d'état et des documents, écrits ou graphiques, dont l'ensemble constituera le dossier Marché.

La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.), joint au C.C.T.P., est donnée à titre indicatif, l'entrepreneur est tenu de vérifier les quantités proposées afin de s'assurer de leur exactitude et de les rectifier si nécessaire. Avant la remise de son offre de prix, l'entrepreneur devra se renseigner auprès du Maître d'Œuvre, de la nature et de l'importance des travaux des autres corps d'état de manière à inclure dans son offre toutes sujétions et travaux nécessaires à une parfaite finition de son lot.

En résumé, font partie du présent cahier tous les travaux nécessaires au complet achèvement des ouvrages projetés et ceci dans tous leurs détails et suivant les règles de l'art. Par ailleurs, si préalablement ou en cours d'exécution, des modifications d'ordre secondaire, travaux accessoires et annexes inhérents à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander une quelconque plus-value. D'autre part si après une semaine, l'entreprise ne porte toujours pas l'effectif nécessaire sur le chantier, cette carence sera considéré comme une rupture unilatérale du contrat de marché qui le lie au maître d'ouvrage.

1.3 Classements incendies des bâtiments et documents joints :

Classement :	En attente.
Arrêté de Permis de Construire :	En attente.
Rapport de Prévention ERP/IGH :	En attente.
Étude thermique RT 2012 ou RE 2020 :	En attente.

1.4 Documents de référence contractuels

Les références de produits données dans le présent CCTP sont données à titre indicatif et tout produit « techniquement équivalent » de marque différente pourra être proposé. Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques normes, règlements et textes en vigueur à la date de la signature du marché et notamment les suivants :

- Cahier des charges des documents techniques unifiés DTU ;
- Règles de calcul DTU ;
- Norme NF X 46-010 (10/2004) Santé et sécurité du travail ;
- Règles BAEL ;
- Règles BPEL ;
- Normes NF, NFP et toutes les normes françaises ;
- Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (dites N.V.) ;
- Règles de calculs parasismiques P.S. 92 ;
- Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures béton (dites règles FB) ;
- Fiches d'agrément de la commission interministérielle des aciers à haute adhérence ;
- Circulaires ministérielles relatives à l'emploi des ciments ;
- Cahiers du C.S.T.B ;
- Agréments et avis techniques du C.S.T.B ;
- Nouvelle réglementation acoustique exprimée à l'aide des critères acoustiques européens ;

Loi, arrêtés et décrets d'application relative à l'accessibilité aux handicapés (PMR) ;

Seront prises en compte, en outre, les prescriptions et indications portées aux rapports des intervenants divers (Bureau de Contrôle ou BET), tels que :

- Normes NF : Toutes les normes françaises
- Rapport d'étude de sol : en attente
- Rapport initial du bureau de contrôle : en attente
- PGC du coordonnateur SPS : en attente
- Étude thermique du BET : en attente.

1.5 Réglementation acoustique

Les menuiseries extérieures devront satisfaire aux labels de qualité et aux cahiers des charges suivants.

Les menuiseries extérieures avec leur vitrage, leurs entrées d'air et leurs coffres de volets roulants, le cas échéant, devront toujours répondre à la réglementation acoustique en vigueur, selon le type de construction.

L'entrepreneur devra fournir, avant mise en œuvre, au Bureau de Contrôle, l'indice d'affaiblissement acoustique $R_w + C_{tr}$ en dB des menuiseries.

Il devra également transmettre le $D_{n,e,w} + C_{tr}$ des entrées d'air, ainsi que l'ensemble des PV acoustiques des différents matériaux.

Le projet prendra en compte la Nouvelle Réglementation Acoustique.

1.6 Réglementation thermique

Les menuiseries extérieures avec leur vitrage, leurs entrées d'air et leurs coffres de volets roulants, le cas échéant, devront toujours répondre à la réglementation thermique en vigueur.

L'entreprise devra remettre à la livraison :

- a- La synthèse d'étude thermique mentionnée au 2 de l'article 10 de l'arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques techniques des bâtiments nouveaux.
- b- L'attestation mentionnée à l'article 6 de l'arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de la réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergies pour les bâtiments neufs
- c- Le récapitulatif standardisé d'étude thermique mentionné à l'article 9 de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performances énergétique des bâtiments nouveaux.

1.7 Parachèvement

Tous les ouvrages seront protégés en cours de chantier par un film protecteur à enlever par le présent avant la réception des ouvrages. L'entreprise devra un nettoyage complet et soigné, après enlèvement du film.

L'entrepreneur du présent lot doit, avant la livraison de ses travaux, s'assurer du bon fonctionnement de ses installations et procéder aux réglages, essais, vérifications de résistance et parachèvement qui s'imposent pour une livraison suivant les Règles de l'Art.

2 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.1 Étanchéité des menuiseries

Les menuiseries extérieures devront, dans tous les cas, assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air. L'entrepreneur devra donc prévoir et réaliser ses ouvrages en tenant compte de ces impératifs d'étanchéité. Les menuiseries devront toujours répondre à la classe d'étanchéité AEV définie ci-après aux bases contractuelles.

2.2 Pose et fixation des menuiseries

La pose des menuiseries devra toujours être effectuée avec la plus grande exactitude à leur emplacement exact.

Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects. Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Une attention particulière devra être apportée à l'étanchéité sous la pièce d'appui et à la jonction du joint horizontal à ses extrémités avec les joints verticaux.

L'étanchéité périphérique sera assurée par un « compriband » doublé d'un joint silicone de finition. En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'œuvre et au bureau de contrôle pour approbation, et ces derniers pourront demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

2.3 Vitrages

Tous les vitrages sont à la charge du présent lot. Ils seront déterminés et posés conformément aux prescriptions des DTU 39.1 et 39.4, à l'aide de joints élastomères et respectant les performances de la notice acoustique. Les vitrages de protection devront être conformes à la nouvelle norme NFP 78.406.

L'épaisseur des vitrages sera déterminée selon les normes ci-après :

- Format des menuiseries
- Chocs thermiques
- Vent
- Sécurité
- Isolation phonique et thermique
- Situation, exposition, et hauteurs des bâtiments.

Les vitrages isolants devront justifier d'un avis technique. Vitrage peu émissif avec argon et joints Warm Edge.

Visualisation des vitrages par bandes adhésives, au fur et à mesure de la pose des menuiseries.

L'ensemble des vitrages devra faire l'objet d'un certificat de qualification.

2.3 Éléments constitutifs des menuiseries

2.3.1 Pièces d'appui :

Toutes les menuiseries extérieures comporteront, sur toute leur largeur, des pièces d'appui pour la récupération des eaux d'infiltration et de condensation. Les orifices extérieurs des trous de buée seront munis d'un dispositif empêchant les refoulements de l'eau sous l'action du vent. (A mettre en conformité avec la norme handicapé pour accès terrasse).

Les pièces d'appui devront rejeter les eaux de ruissellement hors de la partie horizontale du « rejingot » de l'appui du gros œuvre. Les orifices extérieurs des trous de buée seront munis d'un dispositif empêchant les refoulements de l'eau sous l'action du vent. Tous les joints d'allure horizontale dans lesquels l'eau pourrait s'infiltrer par gravité comporteront obligatoirement des jets d'eau saillants.

2.3.2 Recouvrements d'appuis :

Dans le cas où des bavettes seraient prévues, elles seront de type rigide, en matériau de mêmes nature et finition que les menuiseries, toujours démontables pour permettre le contrôle du joint d'étanchéité.

2.3.3 Entrées d'air :

L'entreprise du présent lot aura à sa charge la mise en place dans les traverses hautes des menuiseries, selon études acoustique et thermique, des entrées d'air hygroréglables, fournies par le titulaire du Lot : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires.

Les dites traverses seront dimensionnées en conséquence.

La nécessité ou non de placer des entrées d'air sera confirmée par l'étude thermique.

2.3.4 Feuillures pour vitrages - Parcloses :

Les vitrages seront posés par parcloses en usine, sauf spécifications contraires ci-après. Dans tous les cas, les feuillures seront auto-drainantes. Les parcloses seront toujours en matériau de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.

2.3.5 Manœuvre - Condamnation :

Les articles devront permettre une manœuvre aisée des ouvrants et présenter les dispositifs de sécurité à la manœuvre et au nettoyage répondant à la norme NF P 24-301.

2.3.6 Tapées :

Dans le cas où des tapées sont prévues, elles seront en matériau de même nature et finition que les menuiseries.

2.4 Classement AEV

Les menuiseries devront offrir le classement d'étanchéité : A* E* V*

Perméabilité à l'air	:	A*2
Étanchéité à l'eau	:	E*4
Résistance au vent	:	V*A2

Le classement sera certifié pour la totalité des ouvrages, par des procès-verbaux d'essai à la norme NFP 20, la réglementation NRA, et précisera la composition, la nature et le mode d'assemblage, et la nature des joints utilisés. Il devra en justifier, au Bureau de Contrôle, par un PV d'essai ou un certificat.

3 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES MENUISERIES INTÉRIEURES

3.1 Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et spécifications suivantes :

Nature et qualité des bois massifs

Les bois utilisés pour les menuiseries faisant l'objet du présent lot devront répondre au moins aux classifications d'aspect et aux caractéristiques technologiques et physiques précisées par les normes, notamment :

NF B 52-001-4 et B 52-001-5

NF B 53-510.

3.2 Protection des bois

Protection insecticide, fongicide, hydrofuge, et anti termites.

3.3 Protection des ouvrages accessoires métalliques

Selon spécifications ci-après au présent document, les éléments accessoires, renforts, etc. en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par galvanisation, répondant à la norme NF A 91-121.

3.4 Échantillons

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage de mettre en œuvre.

3.5 Habillages – couvre-joints

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.

3.6 Recouplement des vantaux de portes en partie basse

L'entrepreneur du présent lot doit tous les recouplements en partie basse de portes nécessaires, en fonction du principe de ventilation des locaux prévu. Aucun supplément ne sera accordé pour cette sujétion.

4 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES**1 Menuiseries Extérieures****Foyer***1.1 Porte d'entrée*

Ouvrant à l'intérieur. Sans Volets.

En bois de pays suivant dessin du Maître d'Œuvre et avis du Maître d'Ouvrage.

Dimension 1,00 x 2,10ht, 93cm de passage, suivant indications des plans.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancien Foyer

1.2 Fenêtre 1

Fenêtre en aluminium, 2 vantaux ouvrant à la française.

Volet aluminium type « persiennes ».

Dimension 0,80x1,25ht, suivant indications des plans.

RAL 7016.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancien Foyer

1.3 Fenêtre 2

Fenêtre en aluminium, 2 vantaux ouvrant à la française.

Volet aluminium type « persiennes ».

Dimension 0,70x1,15ht, suivant indications des plans.

RAL 7016.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancien Foyer

Mairie*1.4 Porte d'entrée*

Ouvrant à l'intérieur. Sans Volets.

En bois de pays suivant dessin du Maître d'Œuvre et avis du Maître d'Ouvrage.

Dimension 1,00 x 2,10ht, 93cm de passage, suivant indications des plans.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

1.5 Porte-Fenêtre

Porte-fenêtre en aluminium, 2 vantaux ouvrant à la française.

Volet aluminium type « persiennes ».

Dimension 0,90x2,10ht, suivant indications des plans.

RAL 7016.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

1.6 Fenêtre 1

Fenêtre en aluminium, 2 vantaux ouvrant à la française.

Volet aluminium type « persiennes ».

Dimension 0,80x1,25ht, suivant indications des plans.

RAL 7016.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

1.7 Fenêtre 2

Fenêtre en aluminium, 2 vantaux ouvrant à la française.

Dimension 0,80x1,25ht, suivant indications des plans.

RAL 7016.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

1.8 Fenêtre 3

Fenêtre en aluminium, 2 vantaux ouvrant à la française.

Volet aluminium type « persiennes ».

Dimension 0,40x0,70ht, suivant indications des plans.

RAL 7016.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

Maison C155**1.9** *Porte d'entrée*

Ouvrant à l'intérieur. Sans Volets.

En bois de pays suivant dessin du Maître d'Œuvre et avis du Maître d'Ouvrage.

Dimension 1,00 x 2,25ht, 93cm de passage, suivant indications des plans.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U.

Position : Suivant plan Maison C155

1.10 *Fenêtre 1*

Fenêtre en aluminium, 2 vantaux ouvrant à la française.

Volet aluminium type « persiennes ».

Dimension 0,80x1,25ht, suivant indications des plans.

RAL 7016.

Y compris tous les éléments pour la bonne mise en œuvre et fixation.

Réglementation de référence : D.T.U.

Position : Suivant plan Maison C155

2 Menuiseries Intérieures**Foyer****2.1** *Bloc porte intérieur 83*

Prestation :

- Vantail à âme alvéolaire post formé à recouvrement, à revêtement 2 faces pré-peinte en usine, épaisseur 40 mm de chez MALERBA ou de chez JELD'WEN ou équivalent, au choix du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre.
- Ensemble béquilles et plaques en inox de chez « Hoppe » gamme « Trondheim » ou équivalent.
- 3 paumelles acier par vantail, à bouts ronds, fixation par vis
- Serrure à mortaiser à pènes dormant demi-tour de chez VACHETTE type « Allegra » ou équivalent avec clé nickelée.
- Butée de porte néoprène cylindrique de chez VACHETTE type jazz ou similaire, en caoutchouc noir, fixation par vis au sol.
- Couvre joints de 70mm et tous accessoires.
- Passage 83x204

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancien Foyer

2.2 *Étagères Salon*

Fourniture et pose d'un ensemble comprenant :

- Aménagements étagères sur mesure en panneau de mélaminé blanc 19 mm avec chants visibles alaisés en pvc décor pin / composé d'une zone avec 2 joues, 1 dessus et 3 étagères ;
- Couvre joints de 70mm et tous accessoires.

Réglementation de référence : D D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancien Foyer

2.3 *Porte de Placard Salon*

Fourniture et pose d'un ensemble bloc porte pour rangements comprenant :

- Ensemble de portes sur cadres réalisées en panneau mélaminé 19 mm blanc W980 et chants pour les portes ;
- Bandeaux et plinthes, tous chants visibles alaisés en PVC blanc 2 mm ;
- Cadres réalisés en bois rouge section 70x30 avec le chant de face alaisé PVC blanc ;
- Portes montées sur charnières invisibles ;
- 2 couvre joints par cadre ;
- Deux façades de dimensions H2340 x 550 ;
- Aménagements de placard sur mesure en panneau de mélaminé blanc 19 mm avec chants visibles alaisés en pvc décor pin / composé d'une zone avec 2 joues, 1 dessus et 3 étagères.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancien Foyer

2.4 *Habillage bois plafond du Salon*

Fourniture et pose d'un ensemble en volige pin pour habillage du plafond Salon.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancien Foyer

Mairie**2.5** *Bloc porte intérieur 83*

Prestation :

- Vantail à âme alvéolaire post formé à recouvrement, à revêtement 2 faces pré-peinte en usine, épaisseur 40 mm de chez MALERBA ou de chez JELD'WEN ou équivalent, au choix du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre.
- Ensemble béquilles et plaques en inox de chez « Hoppe » gamme « Trondheim » ou équivalent.
- 3 paumelles acier par vantail, à bouts ronds, fixation par vis
- Serrure à mortaiser à pènes dormant demi-tour de chez VACHETTE type « Allegra » ou équivalent avec clé nickelée.
- Butée de porte néoprène cylindrique de chez VACHETTE type jazz ou similaire, en caoutchouc noir, fixation par vis au sol.
- Couvre joints de 70mm et tous accessoires.
- Passage 83x204

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

2.6 *Étagères Cellier*

Fourniture et pose d'un ensemble comprenant :

- Aménagements étagères sur mesure en panneau de mélaminé blanc 19 mm avec chants visibles alaisés en pvc décor pin / composé d'une zone avec 2 joues, 1 dessus et 3 étagères ;
- Couvre joints de 70mm et tous accessoires.

Réglementation de référence : D D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

2.7 *Porte de Placard Cellier*

Fourniture et pose d'un ensemble bloc porte pour rangements comprenant :

- Ensemble de portes sur cadres réalisées en panneau mélaminé 19 mm blanc W980 et chants pour les portes ;
- Bandeaux et plinthes, tous chants visibles alaisés en PVC blanc 2 mm ;
- Cadres réalisés en bois rouge section 70x30 avec le chant de face alaisé PVC blanc ;
- Portes montées sur charnières invisibles ;
- 2 couvre joints par cadre ;
- Deux façades de dimensions H2340 x 550 ;
- Aménagements de placard sur mesure en panneau de mélaminé blanc 19 mm avec chants visibles alaisés en pvc décor pin / composé d'une zone avec 2 joues, 1 dessus et 3 étagères.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

2.8 *Rangement Chambre*

Fourniture et pose d'un ensemble étagères de rangement en pin.

Réglementation de référence : D.T.U. et Normes Françaises.

Position : Suivant plan Ancienne Mairie

Maison C155**2.9** *Bloc porte intérieur 83*

Prestation :

- Vantail à âme alvéolaire post formé à recouvrement, à revêtement 2 faces pré-peinte en usine, épaisseur 40 mm de chez MALERBA ou de chez JELD'WEN ou équivalent, au choix du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre.
- Ensemble béquilles et plaques en inox de chez « Hoppe » gamme « Trondheim » ou équivalent.
- 3 paumelles acier par vantail, à bouts ronds, fixation par vis
- Serrure à mortaiser à pènes dormant demi-tour de chez VACHETTE type « Allegra » ou équivalent avec clé nickelée.
- Butée de porte néoprène cylindrique de chez VACHETTE type jazz ou similaire, en caoutchouc noir, fixation par vis au sol.
- Couvre joints de 70mm et tous accessoires.

- Passage 83x204

Réglementation de référence : D.T.U.

Position : Suivant plan Maison C155

2.10 *Bloc porte intérieur à « Galandage » 83*

Fourniture et pose d'un ensemble bloc porte à galandage comprenant :

- Vantail à âme alvéolaire post formé à recouvrement, à revêtement 2 faces pré-peinte en usine, épaisseur 40 mm de chez MALERBA ou de chez JELD'WEN ou équivalent, au choix du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre.
- Système de galandage dans cloison de 10cm.
- Serrure à mortaiser type « Galandage » ou équivalent avec clé nickelée.
- Passage 83x204.

- Couvre joints de 70mm et tous accessoires.

Réglementation de référence : D.T.U. 36/36.1

Position : Suivant plan Maison C155

2.11-2.12 *Bloc porte de Placard et Rangements 1*

Fourniture et pose d'un ensemble bloc porte pour rangements comprenant :

- Ensemble de portes sur cadres réalisées en panneau mélaminé 19 mm blanc W980 et chants pour les portes ;
- Bandeaux et plinthes, tous chants visibles alaisés en PVC blanc 2 mm ;
- Cadres réalisés en bois rouge section 70x30 avec le chant de face alaisé PVC blanc ;
- Portes montées sur charnières invisibles ;
- 2 couvre joints par cadre ;
- Deux façades de dimensions H2340 x 550 ;
- Aménagements de placard sur mesure en panneau de mélaminé blanc 19 mm avec chants visibles alaisés en pvc décor pin / composé d'une zone avec 2 joues, 1 dessus et 3 étagères.

Réglementation de référence : D.T.U.

Position : Suivant plan Maison C155

2.13-2.14 *Bloc porte de Placard et Rangements 2*

Fourniture et pose d'un ensemble bloc porte pour rangements comprenant :

- Quatre vantaux en panneaux agglomérés de 12 mm minimum encadrés sur quatre côtés par des profilés en acier galvanisé recouverts d'une laque polyester, ces profilés formant raidisseurs. Assemblage par profils à lèvres ;
- Rails et profilés d'encadrement pour coulissants en acier galvanisé à chaud suivant la norme NF A 36321 ;
- Guides haut en acier, réglables par vissage dévissage permettant la mise à niveau de l'aplomb des vantaux ;
- Rail bas surbaissé de forme arrondie.

Dimensions des vantaux : H2340 x 750.

Réglementation de référence : D.T.U.

Position : Suivant plan Maison C155

5 Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

Les Entrepreneurs de tous les lots devront fournir les plans d'exécutions de leurs ouvrages qu'ils soumettront pour approbation au Maître d'Œuvre et au bureau de contrôle. A la fin du chantier, ils établiront les plans de récolement de tous les ouvrages exécutés et les remettront impérativement au Maître d'Œuvre une semaine avant la réception des travaux.

Ce dossier comprend l'ensemble du dossier d'exécution avec plan de récolement de l'entrepreneur : PEO, PAC, notes de calcul, schémas généraux et de détails, schémas fonctionnels, schémas électriques, etc... L'ensemble de ces documents porte de manière explicite la mention « Document conforme à l'exécution » dans le cartouche.

Toutes ces pièces devront être remises une semaine avant la date prévue pour la réception des travaux.

Le dossier des matériaux et essais en **langue française**, comprenant :

- ⊗ Les fiches techniques des matériaux et matériels,
- ⊗ Leurs PV de toute nature (classements au feu, PV CF, certificats matière, etc...),
- ⊗ Les procédures d'agrément particulières (ATEX, BBC Effinergies,...),
- ⊗ Les certificats d'essais réglementaires éventuels (Coprec, Consuel, analyse d'eau, etc...),
- ⊗ Les certificats de qualité de mise en œuvre éventuels,
- ⊗ Les fiches d'essais internes ou externes de toute nature, fiches d'autocontrôles,
- ⊗ La synthèse d'étude thermique
- ⊗ Les notices, plans, documents nécessaires au fonctionnement de la maintenance et l'entretien des ouvrages.

6 Cadre du DPGF

Les entreprises devront répondre à l'appel d'offres en suivant l'ordre établi du cadre de bordereau, même s'il est fait en application de saisie informatisée. Les rajouts des articles et sous articles seront insérés aux ouvrages correspondants.

Toute variante sera annexée, en complément des documents de base, et devra être présenté avec le même cadre de bordereau, en reprenant les mêmes articles.

A , Le 2022

Mention manuscrite

"Lu et approuvé"

Signature et cachet de l'entrepreneur

Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

LOT N° 2 - Menuiseries Extérieures - Menuiseries Intérieures						
	Désignation des ouvrages	U	Q MOE	Q Entrep.	PRIX Unit.	TOTAL H.T
1	Menuiseries Extérieures					
	Foyer					
1.1	Porte d'Entrée 100x210	Ens.	1			
1.2	Fenêtre 1	Ens.	1			
1.3	Fenêtre 2	Ens.	1			
	Mairie					
1.4	Porte d'Entrée 100x210	Ens.	1			
1.5	Porte-fenêtre	Ens.	2			
1.6	Fenêtre 1	Ens.	1			
1.7	Fenêtre 2	Ens.	1			
1.8	Fenêtre 3	Ens.	1			
	Maison C155					
1.9	Porte d'Entrée 100x210	Ens.	1			
1.10	Fenêtre 80x125 et Volets Persienné Aluminium	Ens.	4			
2	Menuiseries Intérieures					
	Foyer					
2.1	Porte Intérieur 83	Ens.	1			
2.2	Étagères Salon	Ens.	1			
2.3	Porte de Placard Salon	Ens.	1			
2.4	Habillage bois plafond du Salon	m2	8			
	Mairie					
2.5	Porte Intérieur 83	Ens.	4			
2.6	Étagères Cellier	Ens.	1			
2.7	Porte de Placard Cellier	Ens.	1			
2.8	Rangement Chambre	m2	1			
2.9	Maison C155					
2.10	Porte Intérieur 83	Ens.	3			
2.11	Porte Intérieur 83 à galandage	Ens.	1			
2.12	Portes de placard 1	Ens.	1			
2.13	Aménagement type de Placards 1	Ens.	1			
2.14	Portes de placard 1	Ens.	1			
2.15	Aménagement type de Placards 2	Ens.	1			
TOTAL H.T LOT N° 2 :						
T.V.A 10 % :						
TOTAL T.T.C LOT N° 2 :						
<p>Les Quantités sont données à titre indicatif. Les quantités doivent impérativement être calculées et vérifiées par l'Entreprise sous sa seule responsabilité. L'entreprise s'engage sur un marché à montant global et forfaitaire.</p>						
Fait à CORTE , Le 2023						
Vu, Vérifié et accepté.			Bon pour Accord			
L'Entrepreneur			Le Maître d'Ouvrage			